

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2023_55

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, HERVIOU, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, ESTEVES, VIOSSAT, BOINOT

MMES BLANC Françoise, BLANC Christine, RACHON, RIVATON, PERROT, GLAZKOFF, ORAND, COUTURIER.

Excusés ayant donné pouvoir : MMES MAIRE (pouvoir à Mme RIVATON), PACHOUD (pouvoir à Mme BLANC Christine), NAZZI (pouvoir à M. ESTEVES), M. LAURENT (pouvoir à M. AUBERT)

Excusés : MMES TANIOS, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : Convention de mise à disposition de services entre les communes de Montélier et Bourg-les-Valence

Domaine d'intervention : 5-7-7-5 Mise à disposition de services.

La commune de Montélier a été sollicitée par celle de Bourg-les-Valence afin d'engager un partenariat pour la mise à disposition de matériel (semoir à disque utilisé pour le terrain de sport).

Afin de permettre cette mise à disposition, il est convenu de signer la convention ci-jointe qui en définit les modalités selon la condition tarifaire suivante : 100€ par jour d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- De valider la mise à disposition de matériel au profit de la commune de Bourg-les-Valence selon les conditions détaillées dans la convention ci-jointe pour une durée d'un an, renouvelable tacitement dans la limite de cinq ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 22/11/2023

Le Maire,



Bernard VALLON



Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le



ID : 026-212601975-20231122-DELIB_2023_55A-AR

